

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Sébastien BARRUEL, M. Michel CERIEZ, M. Robin CHARRIEAU, Mme Lydia COCO, Mme Ornella DEANDREIS, M. Joël GALLICE, Mme Marie-Christine IMBERT, M. Jean-Baptiste JAME, Mme Ludivine LAVEDAN, Mme Corinne LAZZIZERA, Mme Sylviane MICHEL, Mme Justine PATRAS, Mme Jade REYNAUD, M. Frédéric REYNAUD, Mme Leslie SAUNIER, M. Jean-Michel TRON

Sont absents : M. Bastien BARNEAUD, M. Dorian LORAZO,

Sont représentés :

M. Romain AUBERT a le pouvoir de M. Bastien BARNEAUD,
Mme Leslie SAUNIER a le pouvoir de M. Dorian LORAZO,

Est désignée secrétaire de séance : Mme Ludivine LAVEDAN

Ouverture du Conseil :

A 19h00

Les points à l'ordre du jour :

Monsieur Jean-Michel TRON, Maire en exercice procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2026,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

2) Vote des taux des taxes directes locales 2026,

Monsieur le Maire expose la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation à appliquer pour l'année 2026.

Les taux suivants (tous inchangés) sont proposés :

- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,70 %**,
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **0,00 %**.
- * Taxe d'habitation : **1.60%**

Plusieurs élus insistent sur la problématique de la hausse du marché de l'immobilier qui ne permet pas toujours aux habitants de la commune d'accéder à l'achat des biens mis en vente et s'interrogent sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui pourrait être un levier d'action. Monsieur le Maire précise que la commune ne peut agir que sur la part communale et que cette mesure ne modifie malheureusement pas le marché de l'immobilier.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

3) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Principal,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Général Primitif 2026 comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	2.151.523,08 €	2.834.664,36 €	4.986.187,44 €
RECETTES	2.151.523,08 €	3.002.291,32 €	5.153.814,40 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

4) Subvention d'équilibre du Budget Général au Budget Eau USP,

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'équilibre de 33.898,98 € du Budget Général 2026 vers le Budget Régie Eau Ubaye Serre-Ponçon 2026.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

5) Subvention d'équilibre du Budget Général au Budget Location de VAE,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'équilibre de 25.925,38 € du Budget Général 2026 vers le Budget Location VAE 2026.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

6) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Aménagement Touristique,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2026 - Aménagement Touristique comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	2.672.298,00 €	219.645,42 €	2.891.943,42 €
RECETTES	2.672.298,00 €	219.645,42 €	2.891.943,42 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

7) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget du Lotissement « Collet II »,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget 2026 - Lotissement Le Collet II comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	486.013,14 €	413.601,91 €	899.615,05 €
RECETTES	486 013,14 €	413.601,91 €	899.615,05 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Eau USP,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget 2026 – Régie Eau USP comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	248.902,66 €	199.898,98 €	448.801,64 €
RECETTES	248.902,66 €	199.898,98 €	448.801,64 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

9) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Commerce et Station-service,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Annexe Primitif 2026 « Commerces et Station-service » comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	289.913,46 €	30.844,00 €	320.757,46 €
RECETTES	289.913,46 €	30.844,00 €	320.757,46 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

10) Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Location de VAE,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2026 – Location de VAE comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	28.260,00	49.525,38 €	77.785,38 €
RECETTES	93.038,00 €	49.525,38 €	142.563,38 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

11) Financement acquisition foncière Le Lautaret,

Monsieur le Maire expose que pour le financement de l'acquisition foncière du Lautaret il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 750.000,00 Euros. Il précise que suite à l'analyse des offres reçues des établissements bancaires sollicités, la Banque Postale est la mieux positionnée.

Caractéristiques du prêt :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Cissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 750.000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2051

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 750.000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/06/2026, en une fois avec versement automatique à

cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 4,18 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital

restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

12) Demande de subvention l'Alternateur 2026,

Monsieur le Maire précise que l'association seynoise l'Alternateur avait bien déposé une demande de subvention dont l'analyse a été omise lors du dernier conseil municipal. Cette demande porte sur un montant de 2 500€.

Après discussion des membres présents, une subvention de 1 500€ est proposée.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

13) Avenants Marché de travaux réhabilitation commerces de la base nautique,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu des travaux supplémentaires liés à la terrasse, aux gradins et aux longrines complémentaires, adaptés à la réalisation après intégration de l'étude géotechnique G2 PRO, transmise après l'offre initiale, il convient de modifier le marché du lot 02 attribué à la société Sarl Figarella et Fils. Cet avenant engendre une modification du prix global envisagé.

L'enveloppe ferme était de 549 581,55 € H.T.

L'estimation de l'Avenant N°1 est de + 49 033,73 € H.T soit + 8.92%.

Travaux	Montant du marché initial H.T Selon les ordres de services	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant total du marché H.T
Marché de réhabilitation des commerces de la base nautique Lot n°02	549 581,55 €	49 033,73 €	598 615,28 €

Le Maire expose également aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux, le projet initial prévoyait des aménagements extérieurs comprenant des murets de jardinières en terrasses ainsi que des habillages bois localisés au droit des rideaux métalliques. Toutefois, lors de la phase de conception puis lors des premières phases d'exécution, les documents contractuels initiaux ne prévoyaient pas la mise en œuvre d'assises bois sur les murets, ni une continuité des habillages bois sur l'ensemble des façades concernées. En cours de chantier, il est apparu que les murets des jardinières étaient spontanément utilisés comme assises par les usagers du site. Or, ces murets, laissés en l'état, ne présentaient pas de surface d'assise confortable, étaient exposés à une usure prématurée liée aux usages et aux intempéries, ne garantissaient pas un niveau satisfaisant de sécurité et de durabilité. Afin de répondre à ces contraintes, il a été décidé de créer de véritables assises bois intégrées, par la mise en œuvre de couvertines en bois massif de 5 cm d'épaisseur et 40 cm de largeur. Cette solution technique permet par ailleurs de compenser la largeur initiale insuffisante du muret (environ 10 cm), garantissant une assise stable, ergonomique et pérenne.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires en bois, relevant de la charpente et de la structure bois, rendues nécessaires par les conditions d'exécution du chantier, au sens des articles R.2194-1 et suivants du Code de la commande publique, sur la base du devis n°1334 du 16/04/2026 établi par la SAS ESTRAYER Denis.

L'enveloppe ferme était de 76 929,00 € H.T.

L'estimation de l'Avenant N°1 est de + 7 571,55 € H.T soit + 9.84%.

Travaux	Montant du marché initial H.T SAS ESTRAYER Denis membre du groupement conjoint	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant total du marché H.T
Marché de réhabilitation des commerces de la base nautique Lot n°09	76 929€	7 571.55€	84 500.55 €

Le Maire détaille enfin l'avenant concernant le Lot n°11 - Electricité CFA/CFO attribué à l'entreprise ALP'MEDELEC. Il a pour objet d'intégrer des travaux modificatifs devenus nécessaires en cours d'exécution, à la suite des ajustements de programme, de l'affinement des usages des locaux (commerces, brasserie, bar lounge, épicerie) et des adaptations techniques consécutives à la mise au point avec le maître d'ouvrage et ses exploitants. Ces travaux ne modifient pas la nature globale du marché et sont indispensables à la bonne fonctionnalité et à la conformité réglementaire de l'ouvrage.

L'enveloppe ferme était de 130 000,00 € H.T.

L'estimation de l'Avenant N°1 est de + 11 732,97 € H.T soit + 9,03 %.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Travaux	Montant du marché initial H.T SARL ALP'MEDELEC Selon les ordres de service	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant total du marché H.T
Marché de réhabilitation des commerces de la base nautique Lot n°11	130 000€	11 732.97€	141 732.97 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

14) Renouvellement ligne de trésorerie,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune en 2023 et 2024, la collectivité avait souscrit une ligne de trésorerie, qu'elle a renouvelée en 2025.

Il propose de renouveler de nouveau cette souscription pour 2026, et fait part de la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur suivante :

Plafond : 130.000,00 €

Durée : un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné connu (flooré à zéro) + marge 0,70%

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0,20% du montant du plafond soit 260,00 €

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Le Maire rappelle que cette ligne de crédit n'a pas d'incidence financière si elle n'est pas utilisée.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

15) Désignation des membres au sein des commissions intercommunales,

Monsieur le Maire présente la délibération DC2026_03_032 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création des commissions thématiques intercommunales suivantes : Attractivité – Environnement – Aménagement - Cadre de vie - Finances, ressources humaines - Marchés à procédure adaptée.

Il précise qu'il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de délibérer sur la désignation en son sein de ses représentants dans les commissions thématiques intercommunales, conformément à la répartition fixée à 26 membres par commission, chaque commune ayant, au plus, autant de membres dans la commission que de sièges au sein du conseil communautaire. La commune ayant 2 sièges de droit, le conseil municipal doit donc désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour ces dites commissions.

Après appel à candidature, les membres représentant la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon sont :

Commission Attractivité (Développement économique, Plan alimentaire territorial, Bois/forêt, tiers-lieu Breissand)

Titulaires :

M. Robin CHARRIEAU

M. Michel CERIEZ

Suppléants :

M. Sébastien BARRUEL-BRUSSIN

Mme Lydia COCO

Commission Environnement (Assainissement, gestion des risques naturels, Natura 2000)

Titulaires :

M. Romain AUBERT

M. Frédéric REYNAUD

Suppléants :

M. Jean-Michel TRON

Mme Justine PATRAS

Commission Aménagement (Travaux, Déchets, GéoMAS SIG, Réglementation afférente PLPDMA/Scot, SRADDET)

Titulaires :

M. Jean-Michel TRON

M. Frédéric REYNAUD

Suppléants :

M. Romain AUBERT

Mme Marie-Christine IMBERT

Commission Cadre de vie (Patrimoine Solidarité/jeunesse)

Titulaires :

Suppléants :

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 29 avril 2026

Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

M. Michel CÉRIEZ
M. Bastien BARNEAUD

Mme Sylviane MICHEL
Mme Jade REYNAUD

Commission Finances, Ressources humaines :

Titulaires :

M. Jean-Michel TRON
Mme Marie-Christine IMBERT

Suppléants :

Mme Leslie SAUNIER
M. Frédéric REYNAUD

Commission Marchés à procédure adaptée :

Titulaires :

M. Jean-Michel TRON
M. Frédéric REYNAUD

Suppléants :

Mme Jade REYNAUD
Mme Justine PATRAS

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance
Ludivine Lavedan

M. le Maire
Jean-Michel TRON

